



**RÉSUMÉ DES MANDATS DU CONGRÈS DES 30 SEPTEMBRE
ET 1^{er} OCTOBRE DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE**

Lieu
Université Concordia, Montréal

Heure
9h00

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

Table des Matières

1.0 Procédures d'ouverture.....	3
1.1 Ouverture.....	3
1.2 Praesidium.....	3
1.3 Adoption de l'ordre du jour.....	3
1.4 Lecture et adoption de procès-verbaux.....	4
2. Élections.....	4
3. Femmes.....	4
4. Revendications.....	4
5. Plan d'action.....	4
6. Avis de motions.....	5
6.1 Dépôt des avis de motions.....	5
6.2 Traitement des avis de motions.....	5
7. Finances.....	5

1.0 PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1 Ouverture

1. Ouverture à 11:10.

1.2 Praesidium

1. Que Pascal Rheault, Gabrielle Bellemare, Elisabeth Befort-Doucet, Mathieu Brouillette, Claudia Cachay-Ososrio s'occupent du secrétariat, de l'animation, des tours de parole et du senti.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Animation

1.3. Ordre du jour

1.4. Adoption de procès-verbaux

2. Bilan

3. Femmes

4. Élections

5. Revendications

6. Plan d'action

7. Avis de motion

7.1. Dépôt des avis de motion

7.2. Traitement des avis de motion

8. Finances

9. Varia

10. Fermeture

1.4 Lecture et adoption de procès-verbaux

1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès Annuel des 29 et 30 avril 2017

2. ÉLECTIONS

1. Que Raphaëlle Perron-Beauchemin soit élue au Comité Femmes de l'ASSÉ

2. Que Frédéric Chenel soit élu au Comité aux Luttés Sociales de l'ASSÉ

3. FEMMES

1. Que le comité femmes de l'ASSÉ coordonne la production d'un argumentaire spécifique sur la revendication d'implanter des CALACS sur tous les campus.

Que cet argumentaire se penche notamment :

-Sur la pertinence de la non-mixité des CALACS et les ressources qui peuvent être allouées aux hommes en parallèle des CALACS;

-Sur la diversité des réalités locales des campus et les moyens d'adapter la revendication à ces réalités;

-Sur les problèmes dans les processus de plainte des établissements post-secondaires et les solutions qui devraient y être apportées.

Que, dans la mesure du possible, cet argumentaire soit produit pour le début du mois de novembre.

4. REVENDICATIONS

1. Que l'ASSÉ invite l'ensemble de ses associations membres à prendre position sur la montée de l'extrême droite et du racisme au Québec d'ici le prochain Congrès.

Que l'ASSÉ et ses associations membres diffusent largement l'appel à une grande manifestation contre le racisme le 12 novembre prochain à Montréal.

Que l'ASSÉ forme un contingent et diffuse/produise un document pour la grande manifestation.

5. PLAN D'ACTION

1. Considérant la campagne nationale annuelle de l'ASSÉ contre la culture du viol, Considérant le manque cruel d'interventions de la part des universités et des cégeps en matière d'action contre les violences sexuelles,

Considérant le dépôt prochain du projet de loi de la ministre Hélène David concernant les agressions à caractère sexuel et le financement pour lutter contre les violences sexuelles

Considérant que le RQCALACS et les CALACS membres du RQCALACS ont des politiques féministes, intersectionnelles et offres des services de manière non-mixte,

Que l'ASSÉ appuie le RQCALACS (Regroupement que be cois des Centres d'aide et de lutte aux agressions ag caractegre sexuel) et les CALACS qui en sont membres.

Qu'au mois de Novembre, les associations e tudiantes soient invite es ag revendiquer de meilleures politiques de gestion des plaintes en matiegre de violences sexuelles.

Qu'une manifestation nationale soit organisée par l'ASSÉ le 8 mars pour revendiquer la création de CALACS sur tous les campus.

2. Que l'ASSÉ organise une semaine d'actions du 19 au 23 février 2018 avec des actions visant à sensibiliser, conscientiser et mobiliser en vue de sa campagne nationale et de sa manifestation du 8 mars.

Que des accrochages de bannières, des séances d'informations et de formations soient organisées.

Que les associations membres soient invitées à se réapproprier ce mandat dans leur cadre local.

6. AVIS DE MOTIONS

6.1 Dépôt des avis de motions

6.2 Traitement des avis de motions

1. Que toute association membre de l'ASSÉ qui ne se présente ni s'inscrit à trois instances décisionnelles nationales de suite se voit suspendre son statut de membre jusqu'au moment où l'association renouvelle sa participation dans les instances nationales.

Que les membres suspendus ne comptent pas dans le quorum.

7. FINANCES

1. Que l'ASSÉ produise un état financier avec tout logiciel jugé nécessaire. Libre si possible, avant le congrès d'hiver 2018 et que celui-ci soit présenté au premier congrès de l'année 2018 afin d'informer les membres de l'ASSÉ sur les états financiers de l'ASSÉ.